

VARIA

NOTES À PROPOS DE L'ANALYSE DE DISCOURS COMME SOCIOLOGIE

La mémoire collective d'un lectorat

Jean Widmer¹

“En 1945, la neutralité était déjà sous le feu de la critique” titrait le quotidien suisse *Le Journal de Genève* dans un de ses articles consacré à la mémoire collective d'un lectorat avant de préciser, en sous-titre, “Des documents diplomatiques montrent comment la Suisse s'y est prise pour défendre son statut”. L'analyse de ces énoncés me servira à montrer comment ceux-ci articulent lectorat implicite, énonciateur et thème de manière à faire appel à la mémoire collective des lecteurs en tant que membres de la collectivité suisse ; comment ils supposent cette mémoire en tant que cadre de pertinence thématique, interprétative et pragmatique pour sa réception². Les notions analytiques sont issues de la socio-sémiotique et de l'analyse des catégories d'appartenance. Il s'agit d'une analyse exemplaire, au sens où elle ne vise pas d'abord à traiter un thème mais à illustrer une démarche : comment des notions telles que institution, espace public, événement, affaire, mémoire collective ou collectivité peuvent-elles

¹ Professeur à l'Université de Fribourg (Suisse).

² A. SCHÜTZ, *Das problem der Relevanz*, Francfort, Suhrkamp, 1971.

être menées à une observation rigoureuse, c'est-à-dire raisonnée et corrigible, dans le cadre d'une analyse sociologique du discours¹.

Le tout s'inscrit dans le cadre plus général d'une réflexion sur l'ethnométhodologie en tant que sociologie praxéologique². La conclusion ne sera pas substantielle mais faite de considérations sur la démarche afin d'esquisser, à partir de l'ethnométhodologie, comment l'analyse du discours est, à strictement parler, une sociologie praxéologique. A strictement parler, parce que si nombre d'auteurs reconnaissent que l'analyse de discours, par opposition à une analyse de texte, est l'analyse d'une pratique dont le texte est la trace verbale, rares sont encore les démarches qui en tirent les conséquences et insèrent l'analyse du discours dans la théorie des pratiques. Le choix d'illustrer l'analyse des pratiques que désigne la notion de mémoire collective, n'est donc pas innocent.

Du journal comme institution

Le discours d'un journal est ternaire : un énonciateur prend en charge un monde possible³ pour un lectorat implicite, tous trois ancrés dans sa temporalité et son espace particuliers. Ces relations de sens insèrent le journal dans un dispositif d'action collective possible⁴.

¹ La démarche est parallèle à celle d'autres auteurs, tels que L. Jayyusi ("The equivocal text and the objective world : an ethnomethodological analysis of a news report", *Continuum : the Australian Journal of Media & Culture*, vol. 5, n° 1, 1991 [via internet], A. Semprini (*L'information en continu. France Info et CNN*, Paris, Nathan, 1997), D. Smith ("The Active Text", in *Texts, Facts and Femininity*, London, Routledge, 1990).

² Une première version de ce texte a été présentée sous le titre un peu provocateur « De Durkheim à Garfinkel et retour : l'ethnométhodologie comme sociologie » au Séminaire « L'ethnométhodologie, un²sociologie improbable ? » à Cerisy-la-Salle, du 23 au 30 juin 1997.

³ Un monde possible est le corrélat d'une description possible (H. SACKS, "On the analysability of stories by children" in R. TURNER (ed.), *Ethnomethodology*, Harmondsworth, Penguin, 1974, pp. 216-232) avant tout jugement sur sa vérité, sa valeur, etc. Le lien entre monde possible et énonciation a été élaboré par E. Véron ("La sémiologie et son monde", *LANGAGE*, n° 58, 1980, pp. 61-74).

⁴ La notion de dispositif d'action collective rend compte de l'usage d'une catégorie d'action en ce qu'il ouvre un ensemble de relations possibles avec des catégories, des objets, d'autres actions, etc. Elle est une extension de la notion d'action projetée par une catégorie (L. JAYYUSI, *Categorization and the Moral Order*, London, Routledge and Paul Kegan, 1984, pp. 25-28) et se distingue des dispositifs de catégories (H. SACKS, *op. cit.*) en ce qu'ils sont articulés par les actions et non par les catégories. Une démarche parallèle a été effectuée par D. Céfai ("La

Énonciateurs et destinataires sont des places discursives identifiées comme catégories liées à l'objet journal, à sa lecture ou à sa production. Analysées en tant que corrélat énonciatif du journal, elles sont distinctes et relativement indépendantes des acteurs que sont la rédaction ou les lecteurs, acteurs dont elles proposent un modèle. L'identification de ces places est spécifiée au long des rubriques et des articles, dans un entrelacs complexe de catégorisations rendues pertinentes¹. On observera ainsi que le lectorat du *Journal de Genève* est constitué :

- a. par un lien contractuel marchand, au sens plein du terme, incluant la possibilité de la fidélité². En effet, si le journal affiche une tendance politique de droite, il n'est pas un journal de parti incluant par conséquent le lectorat dans un collectif auto-organisé³ avec une régulation de l'accès au statut de membre⁴ –mais un journal d'information, proposant ainsi une séparation entre articles et commentaires. Sa légitimité réside dans un rapport aux faits qui se veut transparent, ancré dans la médiation entre sphère publique et lectorat privé.
- b. par les rubriques qui attribuent au lectorat des intérêts⁵ dans les domaines politiques, économiques, boursiers, sportifs ou de loisirs et de voyage. Leur agencement suggère que le lecteur peut désirer

construction des problèmes publics. Définitions de situations dans les arènes publiques", *Réseaux*, n° 75, 1996, pp. 43-66) en généralisant le schéma actantiel de la dénonciation de L. Boltanski ("La dénonciation", *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 51, 1984, pp. 3-40). La dénonciation n'est cependant qu'un dispositif d'action collective parmi d'autres.

¹ L'expression « entrelacs complexes » indique que les relations entre les catégorisations pertinentes aux divers endroits du texte ne sont pas de simples « mapping ». Les catégories ne sont pas liées entre elles seulement comme des ensembles mais comme des sources d'inférence. De manière générale, l'analyse proposée ici peut s'appuyer sur les éléments relevés par M. Mouillaud et J.-F. Tétu (*Le journal quotidien*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1989) tout en les plaçant dans une autre perspective, proprement sociologique.

² A. O. HIRSCHMAN, *Défection et prise de parole*, Paris, Fayard, 1984 (Orig. 1970).

³ J. JAYYUSI, *op. cit.*

⁴ En d'autres termes, le lectorat n'est pas inclus dans une *self-membership collectivity* (J. COULTER, "Human Practices and the Observability of the «Macrosocial», *Zeitschrift für Soziologie*, Jg 25, Heft 5, Oktober 1996, pp. 337-345).

⁵ La notion de savoirs (ou d'intérêts, etc.) liés à des catégories est développée notamment par E. Schegloff ("Notes on a conversational practice : formulating place", in D. N. SUDNOW (ed.), *Studies in social interaction*, New York, Free Press, 1972, pp. 75-119).

trouver aisément son domaine d'intérêt spécifique¹ et que partant aucun lecteur singulier ne doit réunir tous ces intérêts pour être un membre du lectorat ratifié du journal.

- c. par l'austérité de sa mise en page, l'intérêt pour les institutions plutôt que pour les personnes, le traitement des nouvelles selon une rhétorique factuelle, le type de publicité, etc. Tout cela contribue à désigner implicitement un lectorat aisé et cultivé, par opposition à un lectorat populaire ou peu cultivé², cette catégorisation délimitant les catégorisations mentionnées sous b.
- d. par le fait que ce lectorat réside en Suisse romande en 1997 est supposé savoir où se trouve Montreux, ce que désigne *Feldschlösschen* ce qu'est une initiative populaire, etc. La supposition de ces savoirs en tant que ressource interprétative fait de ces savoirs une norme : un lecteur qui ne disposerait pas de ces savoirs saurait pratiquement qu'il n'a pas les connaissances requises, qu'il n'est pas un membre du lectorat ratifié. Ces savoirs sont partagés par les Suisses, mais il ne s'agit pas d'un journal des Suisses, mais des habitants en Suisse d'expression française.
- e. Il y a encore le fait que les savoirs soient « suisses » n'implique pas une pertinence pragmatique faisant de la Suisse la source d'une norme d'action, prendre parti pour la Suisse, de même qu'il ne suppose pas que le lecteur prenne parti pour une option politique (voir ci-dessus).
- f. Autre élément : le journal est quotidien et constitue donc son lectorat comme l'ensemble des lecteurs contemporains dans le cadre du temps abstrait du calendrier³, de même que le choix des informations est en principe dicté par leur actualité, c'est-à-dire par leur simultanéité dans le temps abstrait. Le texte que nous examinerons est daté du 28 mai 1997.

¹ A. Semprini (*op. cit.*) développe une réflexion analogue sur les rapports entre programme et espace social, à propos des programmes de flux.

² E. VERÓN, S. FISHER, "Le hibou", *Communications*, n° 28, 1978, pp. 68-126 ; M. MOUILLAUD et J.-F. TÊTU, *op. cit.*

³ Cette caractéristique a été soulignée par B. Anderson (*Imagined Communities. Reflections on the Origin and the Spread of Nationalism*, Londres, Verso, 1983. Traduction française : *L'imaginaire national*, Paris, La Découverte, 1996) comme trait constitutif de l'appartenance nationale moderne. Le temps abstrait appartient à la rationalité formelle typique des sociétés modernes. J. Widmer ("Remarques sur les classements d'âge", *Revue Suisse de Sociologie*, vol. 9, n° 2, 1982, pp. 337-364 ; ID., "Quelques usages de l'âge : explorations dans l'organisation du sens", *Lexique 5*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1987, pp. 197-227) examine les rapports entre cette forme de rationalité et les rationalités matérielles.

Ces catégorisations sociales et spatio-temporelles définissent un lectorat ratifié au sens où E. Goffman¹ a parlé de l'audience ratifiée d'une conversation. Ces traits normatifs et constitutifs font du journal une institution publique et l'institution d'un public². Ainsi, que ce public connaisse et s'intéresse à son passé est non seulement probable mais aussi attendu. Il est constitué comme membre d'une sphère publique et pas seulement d'un marché.

La mémoire comme ressource interprétative

Le lectorat est supposé savoir :

1. lire un titre comme une triple articulation : entre son attention, son savoir, ses intérêts et un texte susceptible de rencontrer ses prédispositions ; entre ce texte et la rubrique, le journal de ce jour, etc. ; entre ce titre et le texte qui le suit.
2. Il sait ainsi reconnaître le titre « En 1945, la neutralité était déjà sous le feu de la critique » comme un titre d'article politique : les notions de neutralité, de documents diplomatiques, de Suisse renvoient à la politique nationale en tant que classification textuelle de savoirs, d'intérêts et de places possibles dans des dispositifs d'action collective politiques.
3. Le lecteur sait de manière pratique que le titre est justifié par une opération dans laquelle l'énonciateur journalistique s'identifie à l'énonciateur d'un discours qu'il rapporte : s'il dit que la neutralité était déjà sous le feu de la critique c'est « parce que » les « documents diplomatiques » dans le sous-titre, le disent³.
4. Seul le sous-titre peut être lu comme renvoi à l'actualité : c'est la publication ou la découverte de documents diplomatiques qui est

¹ E. GOFFMAN, *Forms of Talk*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1981.

² Le caractère institué du public s'observe notamment au fait que sa disparition supposerait la perte de la « croyance » des lecteurs dans l'échange avec le journal et le répondant (la médiation) qu'il suppose (M. DE CERTEAU, « Une pratique sociale de la différence : croire », in *Faire croire. Modalités de la diffusion et de la réception du message religieux du XII^e au XV^e siècle*, Rome, École française de Rome, 1981, pp. 363-383). Le cas des diasporas (D. DAYAN, « Les mystères de la réception », *Le Débat*, n° 71, 1992, pp. 146-162) manifeste ce point.

³ J.-N. Darbe (« Discours rapporté – Discours de l'information : l'enjeu de la vérité », in P. CHAREAUDEAU, *La presse. Produit, production, réception*, Paris, Didier Érudition, 1988, pp. 93-111.1988) a parlé à ce propos de discours rapporté polyphonique, Mouillaud et Tétu (*op. cit.*) d'argument d'autorité.

actuelle le 28 mai 1997. Le titre ne peut être lu dans cette temporalité : « 1945 » renvoie à un passé problématique tandis que le « déjà » renvoie à une « actualité qui dure », le temps de l'affaire¹ des fonds en déshérence et de l'or nazi en Suisse. Ces trois temps - le temps calendaire abstrait du jour de la publication, le temps de l'affaire et le temps du problème - structurent le débat en cours. Chacun de ces temps suppose une attention spécifique du lectorat, éventuellement un contrat différent entre lectorat et énonciateur journalistique².

Le temps de l'affaire est central car ce sont les événements dans l'affaire qui justifient d'en parler dans le temps calendaire du journal (par opposition aux rubriques dossier qui ont un empan temporel plus large) ; c'est l'affaire aussi qui sert de support à une problématisation éventuelle du rapport au passé historique. Bref, une affaire est une histoire en train de se faire au fil des récits quotidiens (temps calendaire), et c'est l'affaire qui rend éventuellement problématique les solutions disponibles pour en dénouer les intrigues.

5. Le lecteur de ce journal sait aussi –bien que cela ne soit pas dit dans les titres– que la critique contemporaine ne porte pas sur la neutralité contemporaine de la Suisse mais sur sa neutralité durant la seconde Guerre mondiale, et que cette critique fait partie de « l'affaire ». Ce lecteur est aussi supposé ne pas savoir que cette critique a déjà été faite en 1945, ni comment « la Suisse s'y est prise pour défendre son statut ». Et il est supposé intéressé à l'apprendre. Ces savoir et intérêts peuvent être attribués normativement à la catégorie type lecteur/citoyen suisse. Des membres d'autres catégories d'appartenance peuvent également ignorer ces faits et

¹ Remarquons que nous trouvons inscrite dans le texte une distinction centrale de la théorie de la mise à l'agenda. Difficile à établir a priori, la distinction entre événement et affaire (*issue*) s'avère une construction du sens commun discursif avant que d'être une notion (glose) de la sociologie des médias. L'usage des notions d'affaire et de problème sont ici des notions analytiques : elles désignent des structures discursives qui orientent les pratiques des membres. Le critère du temps montre cette orientation dans l'énonciation, entendue comme pratique dans un dispositif d'action collective impliquant une focalisation (pertinence thématique). Ce dernier point peut aussi être formulé « ce n'est pas le moment de parler de cela », « on n'est pas ici pour faire le procès de ... » (J. WIDMER, "Thème et maintien de l'ordre", *Feuillets*, Fribourg, n° 6, 1985, pp. 203-218).

² Ces trois temps sont centraux mais d'autres peuvent intervenir (J. WIDMER, "J.-P. Delamuraz : analyser le pouvoir symbolique dans le texte", *Discours & Société*, n° 1, Fribourg, 1999, à paraître).

s'y intéresser, mais ces traits ne sont pas implicites normativement par le discours.

Cette règle de lecture peut être formulée comme suit : « Si une information concerne une catégorie collective et si je me considère membre de cette catégorie, alors cette information me concerne en tant que membre de cette catégorie et je dois/devrais m'y intéresser »¹.

Cette règle ne rend pas seulement compte de la manière dont un journal constitue à la fois un lectorat (contrat marchand) et un lecteur (contrat discursif), mais également un citoyen, soit la catégorie d'appartenance à un collectif politique (contrat de médiation politique, cf. le § a) supra). Partant elle permet d'examiner le texte comme un opérateur politique et en particulier comme l'opérateur d'une action possible d'un collectif sur lui-même. Collectif est ici une abréviation pour l'action de membres agissant en tant que membres d'une catégorie collective².

6. Le savoir sur l'histoire et le désir d'apprendre est attribué au lecteur du journal en qualité de lecteur/citoyen suisse. Le lecteur réel peut faire - en principe - une distinction entre ce qu'il est supposé savoir et désirer, et ce qu'il sait et désire, entre ce qu'on en pense et ce qu'il en pense, distinctions qui reproduisent à l'intérieur du discours la distinction entre la sphère publique, signifiée par le lecteur implicite, et la sphère privée de sa lecture.

Le lectorat implicite apparaît donc comme une norme structurant une catégorie à laquelle le lecteur réel peut - en principe - s'identifier

¹ Le philosophe polonais L. Kolakowski ("Oui, nous sommes tous responsables", *Courrier International*, n° 367, 13.11.97, p. 12 (extrait de *Gazeta Wyborcza*, lui-même extrait de *Mini wykłady o maxi spracwach*, Cracovie, éd. Znack, 1997) a proposé que tout Polonais, dans la mesure où il s'identifie à cette catégorie, doit moralement prendre position face ce qui a été fait au nom de cette catégorie. Ma règle peut-être vue comme une généralisation de la sienne.

² J'ai développé ce point (J. WIDMER, B. BOLLER, R. CORAY, *Drogen im Spannungsfeld der Öffentlichkeit. Logik der Medien und Institutionen*, Bâle, Helbing & Lichtenhahn, 1997, pp. 18-19) à propos du discours médiatique sur la drogue en Suisse. Parler d'action collective à propos de l'action d'un « nous » sur lui-même suppose une analyse de la structure énonciative de l'espace public. Une telle analyse, fondée sur le régime des pronoms personnels, est proposée dans J. Widmer, démarche qui s'inscrit dans le prolongement d'une conception praxéologique de l'espace public (L. QUÉRÉ, "L'espace public : de la théorie politique à la métathéorie sociologique", *Quaderni*, n° 18, 1992, pp. 75-92 ; D. CÉFAI, *op. cit.*).

ou non, une possibilité de choix centrale en démocratie¹. Le choix ne peut cependant porter sur la catégorie suisse si nous acceptons la règle de lecture proposée au point 5 ci-dessus. Cette catégorie est en effet liée à tous les éléments de l'énonciation : du journal au lectorat, de l'affaire à l'histoire et à ses composantes et sources. L'identification à la catégorie suisse ne peut être proposée comme choix, car elle est présupposée pragmatiquement pour les lecteurs de cette catégorie, au sens strict où la vérité de cette présupposition ne dépend pas de la vérité des propositions qui la présuppose.

La supposition d'une mémoire collective est donc nécessairement liée au texte par la figure de son destinataire mais elle n'est pas nécessairement liée au lecteur réel. Si « les Suisses » doivent savoir telle chose de leur passé, il ne s'en suit pas que tous les Suisses le sachent. Il s'agit donc bien d'une mémoire anonyme et distincte de la mémoire individuelle, de la mémoire d'un passé qui est tout à la fois posé comme distinct du lecteur (et à ce titre objectif) et qui lui est liée normativement par sa catégorisation en tant que lecteur suisse. La mémoire collective – en tant que fait social au sens de Durkheim – obtient ces propriétés d'objectivité en tant que mémoire présupposée et énoncée, un point qui n'élucide pas seulement Durkheim mais éluciderait nombre de discussions contemporaines qui traite la mémoire comme phénomène moral ou psychologique. Une telle posture permet de se demander quel rapport au passé est proposé, quel est le lecteur implicite auquel le lecteur réel est convié de s'identifier, etc.

La mémoire en tant que pertinence pragmatique

Le choix de l'identification ne porte pas sur l'appartenance du lecteur à la catégorie suisse mais sur la nature du lien proposé : une attitude politique est-elle liée à la catégorie suisse définissant un « vrai Suisse », ou l'identification à la catégorie Suisse offre-t-elle la possibilité légitime de ne pas agréer. Autrement dit, le lien politique est-il conçu de manière communautaire, faisant du « bon » choix une

¹ A. PIZZORNO, "Sur la rationalité du choix démocratique", in P. BIRNBAUM et J. LECA (éd.), *Sur l'individualisme*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1991, pp. 330-369. ; E. VERÓN, "Médiatisation du politique : stratégies, acteurs et construction des collectifs", *Hermès*, n° 17-18, 1995, pp. 201-214.

condition de la qualité morale de l'appartenance à la catégorie collective, ou de manière civique (offrant la possibilité d'un choix privé)¹ ? La question de la structure du choix de l'identification devient donc celle du mode d'emploi discursif de la catégorie citoyen suisse, le contrat de lecture proposé sur ce point.

Mais avant d'examiner la lecture que propose ces titres, examinons la nature de ce choix. Il ne s'agit pas du choix proposé par Y. Yerushalmi² en distinguant histoire et mémoire juive : le texte de l'article du journal se réclame en effet de textes étatiques, de documents diplomatiques. Le discours est celui des nations qui se mesurent au calendrier et aux institutions abstraits³ et non le récit d'un peuple scandé par les générations.

Il ne s'agit pas d'un texte d'histoire car le texte est publié dans la rubrique politique d'un quotidien. Et cela est pertinent même si l'auteur était historien, car il ne s'adresserait pas à des amateurs d'histoire mais à des amateurs d'actualité. Le temps de l'écriture de l'histoire (ou de la psychologie, de la sociologie, etc.) n'est pas celui de l'actualité. Il en est de même du savoir présumé de la part des lecteurs, de leur intérêt, de leur patience à lire etc. Il peut certes y avoir des textes historiques dans un quotidien mais dans ce cas, celui-ci « prêterait » sa surface à une autre forme d'énonciation et le marquerait comme tel (dossier, magazine...)⁴.

Les distinctions que propose H. Rousso⁵ entre histoire et mémoire - au sens où la première insisterait sur les transformations et la seconde sur la continuité - sont utiles. Mais, non seulement il réserve, comme M. Halbwachs, la première à l'historiographie, il

¹ Cette opposition est une spécification de la paire ethnos versus demos courante dans la littérature. Voir notamment R. VON LEPSIUS, "<Ethnos> und <Demos>. Zur Anwendung zweier Kategorien von Emerich Francis auf das nationale Selbstverständnis der Bundesrepublik und auf die Europäische Einigung", *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie*, Jg 38, 1986, pp. 751-759.

² Y. H. YERUSHALMI, *Zachor. Histoire juive et mémoire juive*, Paris, La Découverte, 1984.

³ B. ANDERSON, *op. cit.*

⁴ Ce point ne contredit pas le rôle des historiens dans la construction de l'imaginaire national. Au contraire, il situe l'enjeu dans leur capacité à conquérir des publics plus vastes que ceux de leur discipline, capacité qui n'est pas liée uniquement à la qualité de leurs travaux mais d'abord au désir de leur lectorat ratifié d'avoir une histoire instituée historiographiquement. Voir à ce sujet les remarques de E. Wallerstein (*Ouvrir les sciences sociales*, Paris, Descartes & Cie, 1996) sur le développement des sciences historiques.

⁵ H. ROUSSO, *La hantise du passé*, Paris, Textuel, 1998, pp. 16 et suiv.

néglige aussi le fait que, historique ou mémorielle, la lecture suppose une pratique de mémoire collective (selon la règle libellée au point 5 ci-dessus) et donc une continuité qui est la condition même pour que se pose la question de la forme du lien au passé. La distinction entre histoire et mémoire proposée par H. Rousso, bien qu'elle contienne celle proposée ici entre contrat civique et contrat communautaire, ne coïncide pas avec elle car la notion de mémoire en tant que continuité peut englober aussi bien la continuité de l'appartenance catégorielle que la célébration de celle-ci par des fêtes et des monuments¹ et leur formes médiatiques². Ces dernières pratiques, comme le soulignent Katz et Dayan, n'impliquent pas nécessairement un rapport communautaire car elles peuvent aussi bien célébrer la continuité de la tradition civique.

Comment les titres proposent-ils ce choix ? Le texte n'exclut pas une lecture civique : titre et sous-titre sont à l'indicatif, comme le sont les informations. Il n'y a aucune trace énonciative apparente de l'appartenance du lectorat à la catégorie suisse. Ainsi, il n'y a pas, par exemple, de « nous » incluant énonciateur et destinataire dans la catégorie suisse et lui assignant le devoir de prendre parti. Le « déjà » implique que la neutralité de la Suisse durant la seconde guerre mondiale était déjà critiquée et que la « Suisse a défendu son statut » mais il n'implique pas qu'elle doive l'être encore aujourd'hui. Bref, le texte peut être lu comme une information dont le lecteur peut prendre connaissance et à propos de laquelle il peut se former un jugement sur ce qu'a « fait la Suisse » au sortir de la seconde guerre mondiale.

Mais une lecture communautaire n'est pas non plus exclue : titre et sous-titre peuvent être lus comme les deux éléments d'une paire séquentielle³ : le sous-titre peut être lu comme riposte à la critique envers la Suisse formulée dans le titre. Cette séquence rend pertinent un dispositif d'action collective - attaque / défense - qui a la propriété de limiter - en appliquant la règle d'identification (5 supra) - les choix à deux positions possibles, à l'exclusion de toute autre : prendre parti pour ou contre la Suisse. Lu de cette manière, le monde possible décrit par le titre et le sous-titre, propose deux places antagonistes qui

¹ M. HALBWACHS, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, PUF, 1925.

² D. DAYAN et E. KATZ, *La télévision cérémonielle. Anthropologie et histoire en direct*, Paris, PUF, 1996.

³ Je dois à Paul Ten Have de m'avoir fait observer le caractère séquentielle du titre et du sous-titre.

*titre peut être
compris comme
critique de la
neutralité car sa
nature en partie
= séquentielle
répond ?*

somment le lecteur/citoyen suisse de prendre parti pour la Suisse puisque l'autre alternative peut être interprétée comme un manque de loyauté, voir une trahison. Dans cette lecture, le choix d'une opinion entraîne un choix sur la qualité de l'appartenance : un Suisse doit s'identifier à la Suisse défendant sa neutralité, celui qui ne le ferait pas, ne serait pas « un vrai Suisse ».

Aucune des deux lectures n'est exclue mais aucune n'est nécessairement incluse. La préférence pour une lecture pourrait être liée au contrat énonciatif du journal dans d'autres articles concernant ce domaine, mais poursuivre ce point dépasserait les limites de ces propos. De même, le choix des lectures proposées n'implique pas un choix de la part du lecteur mais structure probablement son choix. De plus, son choix de lecture n'implique pas un choix partisan : il peut lire l'article selon la règle communautaire et la récuser, préférant la règle civique en tant que préférence politique personnelle. On peut ajouter que le lecteur peut avoir à pondérer son identification aux catégories d'identification proposées par le discours (cf. point 5 supra). Ainsi, pour un membre à la fois suisse et juif, une préférence peut être pertinente entre les deux appartenances¹. Une analyse en réception qui suivrait la présente analyse devrait être conçue dans les mêmes termes. A la différence des méthodes empiristes classiques qui établissaient le rapport entre « contenu » et « réception » en utilisant les mêmes codes, la démarche proposée ici consisterait à observer si discours et lecteurs recourent aux mêmes « codes », selon le principe ethnométhodologique que la formalité et l'objectivité des faits sociaux ne sont pas des propriétés des méthodes mais de la réalité sociale.

Analyse du discours et sociologie praxéologique

La même règle d'identité des principes d'analyse s'applique aux relations entre analyse du discours et sociologie. Analyser des textes en tant que discours, donc en tant que traces de pratiques sociales,

¹ Deux exemples : ayant parlé du sionisme comme solution à une perte d'identité, P. Levi (*Conversations et entretiens*, Paris, Robert Laffont, 1998, p. 54) se désaffilie en disant « Pour moi, cela n'a aucun sens précis, parce que je n'ai jamais perdu mon identité, je me sens beaucoup plus italien que juif ». G. Scholem au contraire, aurait, selon Y. Barel (*La société du vide*, Paris, Éd. du Seuil, 1984), vécu cette double appartenance comme mouvement oscillatoire, chaque identité repoussant l'autre.

revient à reconnaître que les titres et sous-titres placés au début de cet article sont des copies du texte original mais des « citations discursives » du *Journal de Genève* de ce jour-là, à ce moment de l'affaire dite des fonds juifs et de l'or nazi en Suisse, et que ce texte renvoyait à ce « contexte » historique tout en y participant. L'analyse du discours est de ce fait une analyse sociologique, si nous entendons cette dernière comme analyse des réalités socio-historiques en tant qu'ordre. Comme cette dernière, elle comporte trois vocabulaires : un vocabulaire permettant d'identifier les objets du processus sous analyse, un vocabulaire d'analyse et un vocabulaire sociologique.

Que nous utilisions des catégories linguistiques (énoncés, noms, verbes) ou journalistiques (titres, rubriques) pour identifier les éléments pertinents pour notre analyse n'est pas différent du recours à des catégories économiques ou politiques pour identifier les éléments pertinents pour une analyse sociologique des processus économiques ou politiques. Ces notions linguistiques, économiques ou politiques ne sont pas ici des notions analytiques. Elles servent à identifier des éléments du réel et peuvent à tout moment passer de ressources au statut de thème en soumettant ce qu'elles désignent à l'analyse des pratiques qui pourvoient à leur objectivité en tant qu'objets linguistiques, économiques ou politiques. Qu'ils passent du statut de ressources pour l'analyse à celui d'objet d'analyse, dépend uniquement des buts, contingents, de l'analyse sociologique en cours.

Les notions sociologiques (institution, sphère publique, normes, mémoire collective) appartiennent à un vocabulaire différent : elles désignent des configurations de pratiques qui permettent d'identifier les pratiques mises à jour par l'analyse (ici énonciative et des catégorisations). Elles ont le statut des catégories ontologiques de Aristote, mais utilisées par un Kant praxéologique.

Ce que nous apporte un tel changement de perspective ? Méthodologiquement, il est important de savoir qu'un langage d'observation permet de décider de positions théoriques. Il est ainsi possible de transformer des problèmes philosophiques en projets empiriques. Substantiellement, une telle perspective nous permet de sortir du choix entre une position qui focalise soit sur les médias détachés de leur activité de dire le social, soit sur leur discours en le détachant de ses conditions de production. Ainsi, des catégories introduites pour rendre compte a priori de leur activité peuvent être découvertes en examinant leur nature institutionnelle et instituante :

leur capacité d'opérer une agrégation du social en permettant que se constitue un public, les membres d'un lectorat qui se savent membres d'une collectivité normative et pas seulement des consommateurs isolés ; leur capacité de constituer ce public en public civique par la constitution d'affaires et de problèmes publics ; leur capacité enfin à servir de médiation entre ce public, ses institutions, voire du public à lui-même en tant que collectivité. La régulation sociale et discursive des médias cesse dès lors d'être une question de préférence morale. Elle engage de manière centrale la régulation des sociétés dites de communication.

Ce dernier point suggère à la fois les limites et le caractère incontournable des médias dans les sociétés médiatisées. Limites parce que le discours des médias pour être efficace symboliquement doit supposer toujours qu'il y a du réel qui le précède. Incontournable parce que ce réel n'est public que s'il est dit par les médias. Pour être symboliquement réel, celui-ci doit être médiatisé¹. Il est donc aussi insensé de refermer l'étude des médias sur eux-mêmes dans une médiologie provinciale que de prétendre étudier les processus sociaux contemporains sans examiner la réalité qui leur est attribuée par les médias.

¹ E. Verón ("Médiatisation du politique : stratégies, acteurs et construction des collectifs", *Hermès*, n° 17-18, 1995, pp. 201-214) a bien vu ce point mais a un peu négligé la réciproque, la dépendance des médias face au social. Dans un article récent, P. Strydom ("Triple Contingency. The Theoretical Problem of the Public in Communication Societies", *Philosophy & Social Criticism*, vol. 25, n° 2, 1999, pp. 1-25) va dans ce sens : à la double contingence de toute interaction (T. Parsons), il ajoute la contingence de l'observateur. Il reste à développer les concepts analytiques qui permettent d'observer ces processus. Le présent article est un pas dans cette direction.